

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars 2026 à 17h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Katy MELIN, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Agnès LOUIS, Rémi LEBARBIER, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET et Johanna BOZEC.

Pouvoirs : Virginie DALBIN à Danielle LELUBEZ, Eric TELLIER à Gilles MARY

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

Election des adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L.2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T).

Le Maire fait appel aux candidatures.

Deux listes sont déposées :

Liste « Pour l'avenir de Flamanville »	Liste « Flamanville 2030 »
Gilles MARY	Patrick FAUCHON
Katy MELIN	Ghislaine THOMAS-ROUTIER
Philippe LEMARCHAND	Gaëtan BRISSET
Virginie DALBIN	Johanna BOZEC
Arnaud LEBOULANGER	Rémi LEBARBIER

M. Rémi LEBARBIER, ne faisant pas partie de la liste Flamanville 2030 et ayant été inscrit à son insu, se retire de cette liste. Cette dernière, ne comportant que quatre noms est donc invalidée.

Le Maire constate alors qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. La liste est jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 10

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
MARY Gilles	14	Quatorze

Proclamation de l'élection des adjoints :

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par : M. Gilles MARY

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal.

1. MARY Gilles
2. MELIN Katy
3. LEMARCHAND Philippe
4. DALBIN Virginie
5. LEBOULANGER Arnaud

Le secrétaire de séance

Arnaud LEBOULANGER

Le Maire

Franck BRISSET

